



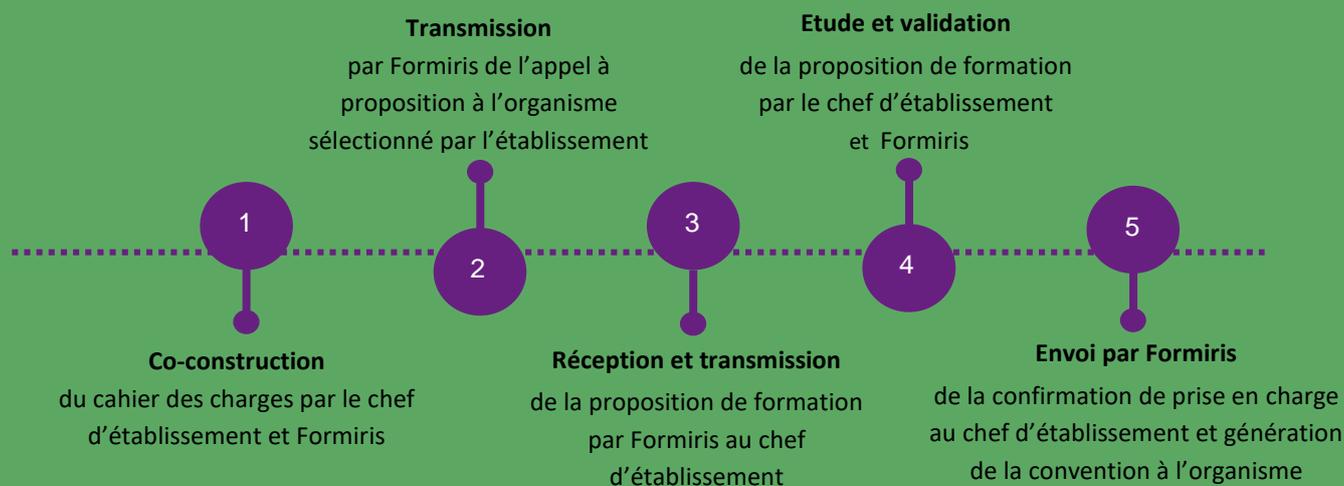
Campagne « intra – inter » 2022-23

La formation collective réalisée en établissement est l'opportunité de mettre en place une formation sur mesure pour répondre à un besoin spécifique

Un seul document à nous adresser

Formiris simplifie vos démarches

- Faites une demande pour présenter vos besoins en remplissant le document accessible sous [ce lien](#)
- Formiris se charge désormais de transmettre, via son portail, votre cahier des charges auprès des organismes de formation, de réceptionner la proposition de formation émise par l'organisme, et de vous la transmettre pour l'étudier conjointement.



Vous avez une idée de formation pour vos équipes Formiris vous accompagne pour l'élaboration de votre projet

Claire Zonszajn (Dépt 06-83) - czonszajn@formiris.org - 07 61 99 80 78

Aline Jobin (Dépt 13-84-04-05) - ajobin@formiris.org - 06 89 90 58 97

Marie-Sigrid Reynaud est également à votre écoute mreynaud@formiris.org - 09 88 28 96 03

2 campagnes en mai et octobre 2022

Reconduction de 2 campagnes d'appel à projet collectif

- 1ère campagne en **mai 2022** pour un démarrage des projets entre le 1er septembre et le 31 décembre 2022 : demande complétée au plus tard le 04 mai 2022.
- 2ème campagne en **octobre 2022** pour un démarrage des projets entre le 2 janvier et le 10 juillet 2023 demande complétée au plus tard le 10 octobre 2022.

Critères et modalités de prise en charge

- Le plafond de prise en charge est fixé à **1200€/jour** (frais compris) et dans la limite de 36 h de formation par stagiaire
- Les frais de déplacement du formateur sont plafonnés à **75€ A/R** (zone d'intervention éloignée (04.05.Corse) étudiée au cas par cas)
- Les frais d'hébergement du formateur sont plafonnés à **80€** par nuitées (nuitées comprises entre les dates de formation)
- La durée de formation doit être de 6h minimum /jour
- 1 seul dossier financé par unité pédagogique et par année scolaire